

Chapitre 22

Un exemple de la grande spéculation : les projets du vicomte Garbé¹ (1858)

Le site de Mers-el-Kébir distant de huit kilomètres d'Oran, même s'il était d'accès difficile par voie terrestre, à cause des nombreux accidents de terrain en contrebas de la montagne du Murdjadjo qui le sépare d'Oran, n'en constituait pas moins avant 1865, le port naturel. L'agrandissement et l'équipement du port d'Oran, relégua Mers-el-Kébir au rang de port de pêche. Industrie qui se développa très rapidement d'ailleurs grâce à l'installation de pêcheurs d'origine napolitaine, qui ont constitué le noyau le plus important du peuplement européen du village. Contrairement aux autres villages du Sahel d'Oran, Mers-el-Kébir ne bénéficiait pas d'atout au point de vue agricole, pour permettre l'adoption d'une culture lucrative, maraîchage ou viticulture ; comme Misserghin ou Bousfer, par exemple. Cependant, malgré la pauvreté de son sol et la rareté de l'eau, il disposait d'un remarquable amphithéâtre naturel donnant sur la mer.

Le choix de Mers-el-Kébir et les premières spéculations

Dès le début de la colonisation, des spéculateurs de la première heure, les Laujoulet, oncle et neveu, servis par un sens aigu des affaires juteuses, jetèrent leur dévolu sur Mers-el-Kébir et Misserghin. Ces deux villages constituaient durant l'époque précoloniale, la banlieue de plaisance et d'estivage des beys et des grands notables du Makhzen qui y possédaient de nombreuses propriétés rurales ; qui leur servaient à l'occasion de séjour campagnard pendant les épidémies qui frappaient fréquemment Oran.

Les Laujoulet entrevirent pour Mers-el-Kébir de larges possibilités d'avenir tant sur le plan agricole que commercial et même industriel. Profitant de l'anarchie qui régnait dans le marché immobilier et foncier à la suite de l'occupation militaire de la ville et de sa banlieue, et leur abandon par les habitants en 1832. Ils achetèrent des chefs Makhzen les terrains les mieux exposés de l'amphithéâtre de Mers-el-Kébir ; en peu de temps ils réussirent à posséder 800 hectares de terre.

¹ Voir Notices biographiques.

Dès 1841, les Laujoulet s'orientent vers les investissements industriels et commerciaux. Ils demandent l'installation d'un entrepôt commercial à Mers-el-Kébir. En 1847, Laujoulet oncle, met en vente 25.000 m² en vue de la création à son compte d'un village commercial auquel il donne son nom, Saint-André. En 1849, André Laujoulet relance son projet de création d'un entrepôt commercial et y ajoute certains projets d'établissements à caractère d'intérêt public, un lazaret, un dépôt commercial et un établissement de bains. La même année, des constructions s'élevèrent sur une trentaine de lots aliénés par les Laujoulet et 35 lots domaniaux à bâtir. En somme la propriété Laujoulet finit par occuper un tiers de la surface du village de Saint-André. Comme il y a été prévu d'ailleurs la création de plusieurs édifices publics : une gendarmerie, une mairie, une école et une église. Tous ces projets d'intérêt public que comptait réaliser Laujoulet à ses frais, ne furent pas acceptés par le Ministre de la Guerre, qui décide en 1853 de vendre les lots à un prix très bas. En 1857, la baisse de la valeur des terres, par suite du développement du port d'Oran, entraîne à Mers-el-Kébir un retour à la concession gratuite (Tinthon, 1956, p. 215). Profitant de cette conjoncture, le vicomte Garbé, fera sien l'audacieux montage des Laujoulet, oncle et neveu, qu'il avait connus comme plaignants, lors des nombreuses affaires soumises par ou contre eux au Conseil de la Direction des affaires civiles, préfiguration du Tribunal administratif. Garbé lui-même avait acquit avec une domiciliation dans le Pas-de-Calais, des terres dans l'amphithéâtre naturel de Mers-el-Kébir.

Le vicomte Garbé, haut fonctionnaire et spéculateur

L'affaire du projet de création d'une ville de plaisance à Mers-el-Kébir par le vicomte Garbé, est l'une des péripéties de la colonisation où les intérêts privés des hommes au pouvoir concurrencent sans vergogne les projets d'intérêt général.

Pour comprendre comment le vicomte Garbé, avait fait le montage de ses affaires, notamment, les transactions spéculatives qui ont été à l'origine de sa fortune foncière ; il convient d'examiner de plus près la trajectoire politico-administrative de ce *fonctionnaire civil de la première heure* ; dont la carrière de haut fonctionnaire n'avait aucunement gêné ses penchants pour l'enrichissement illicite ; mais, qui au contraire, les aurait amplement favorisés.

Une carrière politico-administrative mouvementée

Le vicomte Charles-Théodore Garbé, était né à Paris en 1814. Il exerça la profession d'avocat à la cour royale de Paris sans trop de succès semble-t-il, ce qui le décida probablement de venir tenter sa chance en Algérie. Il fut tout d'abord recruté (7 mai 1846) dans l'administration centrale de la colonie, comme chef de bureau à la Direction des Travaux publics à Alger. À Oran,

il fut tout d'abord nommé à la fin de 1846, conseiller auprès de Nicolas Mercier-Lacombe, Sous-directeur de l'Intérieur², il assura en même temps l'intérim du poste de secrétaire de la Sous-direction de l'Intérieur, devenue à partir du 1er septembre 1847, Direction des Affaires civiles. Il devient, le 27 octobre 1847, membre du conseil de Direction des Affaires civiles de la province d'Oran ; un mois à peine ; après, le 25 novembre 1847, il se voit confirmé au poste de secrétaire de la dite direction. En janvier 1848, Cavaignac, commandant de la province d'Oran destitua N. Mercier-Lacombe, et le fait remplacer, le 20 janvier par Garbé à la tête de la Direction des affaires civiles. Mais, le Ministère de la Guerre désigne au même poste Warnier. Situation embrouillée due à la rivalité entre les différents clans militaires. Garbé put être finalement maintenu à son poste, grâce à son protecteur, le général Lamorcière. En avril 1848, il organisa avec habileté et intelligence les premières élections législatives et municipales républicaines, et installa le premier conseil municipal d'Oran né de la Révolution de février 1848.

Sur le plan social, les ouvriers oranais subissent de plein fouet les effets du chômage dû principalement à l'importation de plus en plus importante de produits manufacturés de métropole par les industriels et entrepreneurs locaux. Les ouvriers reprochent non sans raison à leurs patrons l'attitude dont ils font preuve en manifestant hypocritement, « le plus d'enthousiasme pour le régime républicain, de nier dans les faits les généreux principes dont ils se réclamaient » (Villot, 1947, p. 44). De ce fait, ils présentèrent à Garbé, en avril 1848, leurs protestations contre la vie chère et le chômage. Le Directeur des Affaires civiles censé défendre les valeurs de la République, s'était montré à cette occasion particulièrement intraitable sur cette question en soutenant ouvertement le patronat. Le patronat. Le moment était mal choisi pour Garbé, les ouvriers profitant de l'échéance électorale toute proche du 25 avril 1848, appelant à la consultation populaire pour désigner les représentants à la Constituante ; dont de nombreux employeurs étaient en lisse ; présentèrent des revendications de plus en plus hardies.

Dans ce climat politique et social, le vicomte Garbé manifeste en revanche, une totale indépendance d'esprit, qui parut incompatible avec ses charges de grand commis de l'État. Il osa même, le 30 avril 1848, haranguer la foule composée en grande majorité d'hommes du peuple, venus assister en masse sur la Place d'Armes, à la plantation de « l'Arbre de la liberté » :

« N'entendez-vous, pas frémir en vous, déclarait-il tout haut, ce bruit qui retentit de l'autre côté des mers ? C'est le bruit des trônes qui s'écroulent, des sceptres qui se brisent. C'est la clameur populaire qui s'élève de toutes parts pour invoquer Dieu et la Liberté... Sois salué par tous, arbre de la Liberté, car tu gardes à tous l'abri de ton feuillage sacré. Hommes de tous les rangs,

² Voir les Notices biographiques.

hommes de toutes les langues, hommes de tous les climats, votre part est égale dans cette devise : Liberté, Égalité, Fraternité » (Villot, 1947, p. 57).

De même que durant tout le temps où il occupa le poste de directeur des Affaires civiles, il fut soupçonné de collaborer aux campagnes démocratiques du journal *L'Écho d'Oran*. La position politique de ce haut fonctionnaire dont la carrière administrative, avait été jusque-là largement favorisée par ses protecteurs conservateurs tant politiques que militaires, parut pour le moins inattendue, même au regard du régime républicain naissant.

Sur les raisons probables de l'ambiguïté du discours politique du vicomte Garbé, Roland Villot y crut comprendre que :

« Ce langage contrastait grandement, avec l'opinion émise par l'orateur sur le différend qui séparait ici même les ouvriers des industriels. La vérité est que ce fonctionnaire pressentait prochaine une disgrâce » (1947, p. 57).

Disgrâce qui donc, ne tarde pas à arriver, puisque le 19 mai 1848, le Dr Warnier, prenant en quelque sorte sa revanche, venant de France, débarque à Arzew et gagne Oran aussitôt pour reprendre le poste de directeur des Affaires civiles qui lui avait été ravi cinq mois plus tôt par le vicomte Garbé. Le Dr Warnier prit aussitôt quelques mesures en faveur de la population, en rendant notamment libres les commerces de boucherie et de boulangerie, évitant en cela, les émeutes et les grèves ouvrières (Faucon, 1889, p. 574).

Après les émeutes parisiennes de mai-juin 1848 réprimées par Lamoricière et Cavaignac³, et l'élection complémentaire du 18 juin à l'Assemblée Constituante, le vicomte Garbé fut nommé en juillet préfet du Doubs. Il ne resta pas longtemps à ce poste, lorsqu'il fut, en septembre 1848, rappelé à Oran, pour reprendre le poste de Directeur des Affaires civiles. Aussitôt arrivé, il s'adresse le 16 septembre aux Oranais, en leur déclarant que :

³ Dans son article « Bugeaud », rédigé en anglais pour l'Encyclopédie américaine, *The New American Encyclopedia*, qui parut en 1858 ; Marx, évoque le rôle répressif que jouèrent en 1848 les généraux de l'armée d'Afrique; à leur tête Bugeaud contre le peuple de Paris : « Dans la nuit du 23 au 24 mai 1848, sur le conseil de Guizot, il fut mandé auprès de Louis Philippe, qui lui confia le commandement de l'ensemble des forces armées : la ligne et la garde nationale. Au matin du 23, accompagné des généraux Rulhières, Bedeau, Lamoricière, de Salles, Saint-Arnaud et d'autres, il se rendit au siège de l'état-major, au Palais des Tuileries, pour y être investi du commandement suprême par le duc de Nemours. Il rappela aux officiers présents qu'il s'apprêtait à les conduire à la bataille contre les révolutionnaires parisiens, "qu'il n'avait jamais été battu, ni sur le champ de bataille, ni au cours d'un soulèvement" et promit, cette fois-ci encore, de régler rapidement son compte à la "populace révoltée". Cependant la nouvelle de sa nomination ne contribua pas peu à donner un tour décisif aux événements. L'irritation de la Garde nationale avait été portée à son comble par la nomination de Bugeaud au poste de commandant en chef. Des cris : "A bas Bugeaud !", "A bas l'homme de la rue Transnonain !" montèrent de ses rangs, et elle déclara nettement qu'elle n'obéirait pas aux ordres de ce général... » in : *Marxisme et Algérie. Textes de Marx/Engels. Présentés par René Gallissot et Gilbert Badia*, Paris, Coll. 10/18, 1976, p. 70.

« partout j'eusse porté un dévouement absolu aux institutions républicaines, un inébranlable esprit de résistance aux tentatives anarchiques » (Villot, 1947, p. 57).

Adresse qui ne manqua pas de lui valoir un sévère rappel à l'ordre de la part du Gouverneur général. Cependant, à la faveur de la création par le Général Cavaignac des départements dans les territoires civils (arrêté du 9 décembre 1848), qui devaient par ailleurs, être assistés d'un conseil général électif ; le vicomte Garbé fut nommé Préfet d'Oran, le 8 février 1849. Il faisait partie de ce qu'on a appelé, les *trois préfets de 1849*, Carette, Lacroix et Garbé. Les deux premiers étaient notoirement connus pour leur appartenance manifestement saint-simonienne et pour leurs travaux scientifiques, seul Garbé était connu pour son passé d'administrateur (Julien, 1979, p. 354)⁴.

Manifestement ce poste de préfet ne fut pas pour Garbé de tout repos, à cause de la présence à la tête de la Division d'Oran, du Général Péliissier. Les deux hommes, que tout opposait, caractère et fonction ; se vouaient mutuellement une haine horriblement viscérale.

Garbé, que ses « coups de gueule » à l'élan démocratique, lui ont valu par le passé une destitution et un rappel à l'ordre, ont largement suffi au général Péliissier, « soldat vigoureux, dure de caractère et de manières » (Villot, 1947, p. 74). Pour rendre le préfet suspect à ses yeux de sympathies avec les démocrates oranais.

En effet, ces derniers, majoritaires au conseil municipal, avaient organisé les 19 et 20 mai 1850, des courses de chevaux à Oran, comme le Général l'avait fait à Mostaganem. Le prétexte dont s'était servi Péliissier pour s'en prendre au préfet, fut le discours que prononça ce dernier à l'ouverture des courses sans faire allusion à l'armée qui avait bien prêté son concours. Garbé n'acceptant de se faire « remonter les bretelles » par Le général Péliissier, comme ce dernier avait fréquemment l'habitude de le faire avec ses officiers ; s'adressa aux plus hautes instances pour réclamer des précisions sur les rapports qui devaient s'établir entre préfets et généraux. Le « conflit des préfets et des généraux » venait de naître (Julien, 1926, 1979, p. 354). À Oran, la classe politique locale se mobilisa pour apporter son soutien à Garbé dans le conflit qui l'opposait à Péliissier. Le conseil municipal approuva, le 25 mai 1850, un rapport de la commission des courses qui « dénonçait la morgue et l'impudence du général. » L'agitation politique ne cessait de grandir et les relations entre civils et militaires étaient devenues extrêmement tendues. Désormais et malgré lui, le vicomte Garbé personifié, avec Jules Du Pré de Saint-Maur, l'opposition du parti civil coloniste contre le parti militaire. Pour freiner le mouvement d'indépendance civile

⁴ Ch.-A. Julien, indiquait que les trois préfets de 1849 (Carette, Lacroix et Garbé), « c'étaient des candidats de La Moricière que son successeur au ministère de la Guerre, le général Rullière, nomma sans enthousiasme, le 9 février 1849 ».

et préserver l'honneur de l'armée, il fallait faire un exemple. À ce titre, le Général Péliissier, mobilisa la police et la justice pour sortir le 11 juin 1850, de leurs dossiers les éléments d'un prétendu complot contre la sûreté de l'État, prétendument fomenté par des citoyens oranais,

« Pour la plupart, des petits bourgeois et des ouvriers républicains, issus de la franc-maçonnerie, qui n'étaient pas socialistes et ne portaient nul intérêt au problème indigène » (Julien, 1979, p. 357), groupés dans une société secrète, les *Bons Cousins*. C'était l'affaire dite du *Complot d'Oran*, qui connut un immense retentissement tant en Algérie qu'en France⁵.

Un mois après l'incident des courses, le conseil municipal fut suspendu (25 juin 1850). Garbé fut le premier atteint par les événements qui venaient de se passer à Oran. Relevé de ses fonctions (27 juin 1850), et remplacé (8 juillet 1850) par, Wildermeth⁶, précédemment sous-préfet à Carpentras. Le nouveau préfet, dès son arrivée, abdiqua publiquement son pouvoir en faveur du général Péliissier ; celui-ci n'en demandait d'ailleurs pas plus⁷.

Écarté des hautes fonctions administratives, mais non des charges publiques, le vicomte Garbé sera désigné le 30 octobre 1858 par le gouvernement membre du Conseil général du département d'Oran ; dont il en devint en 1858 et 1859, vice-président, et secrétaire en 1861. Il ne le quitta qu'à sa mort en 1868.

Aux élections municipales de mai-juin 1867, bien qu'il fût dépassé par Jules du Pré de Saint-Maur, le gouvernement porta délibérément son choix sur Garbé, en le nommant le 17 juillet 1867, maire d'Oran ; « ce dédain de la volonté populaire légalement exprimé provoqua de véhémentes protestations », particulièrement de la presse coloniste entièrement acquise au colon d'Aghbal⁸.

⁵ Sur cette affaire voir :

- Tribunal criminel d'Oran. Complot politique, Actes d'accusation notifié aux prévenus le 1^{er} septembre, lu en séance solennelle le mercredi 11 septembre 1850 jour de l'ouverture des débats, Oran, typographie Renard, (1850). 300 p.

- Villot, R. (1947). *La vie politique à Oran de la Monarchie de Juillet aux débuts de la Troisième République (1831-1881)*. Oran, L. Fouque.

- Julien, Ch.-A. (1979). *Histoire de L'Algérie contemporaine*, Paris : PUF, p. 357.

- Émerit, M. Une société secrète : Les Bons Cousins de la Forêt d'Oran. In : *La Révolution de 1848 en Algérie. Mélanges d'histoire*. Sous la direction de Marcel ÉMERIT. (1949). Paris : Larose, pp. 75-86.

⁶ Voir Notices biographiques.

⁷ En août 1850, le préfet Wildermeth, successeur de Garbé, oppose un refus à l'approbation de la délibération du conseil municipal du 1er juin, qui avait donné le nom symbolique de *Saint-Just* au village Saint-André de Mers-el-Kébir. *Saint-Just* était aussi, le nom d'emprunt d'André Alexandre dit Arnaud, l'un des animateurs de la société secrète oranaise d'inspiration carbonariste, les « *Enfants de Carthage* » ; qui fut au centre du complot socialiste de mai-juin 1850, dit « Complot d'Oran ».

⁸ Au sujet de l'éviction de Jules du Pré de Saint-Maur de la première magistrature de la ville ; Jules Duval, très influent publiciste du parti coloniste, écrivait dans *L'Économiste* : « A Oran, c'est M. du Pré de Saint-Maur qui a été élu en tête de la liste...Ce vote apprendra au

Origine de la fortune foncière

Il apparaît cependant clairement, que ces années de « traversée de désert » (1850-1858), furent mises à profit par Garbé pour se consacrer tout entièrement à la fructifier ses affaires. Dès 1852, il acquiert un terrain de 243 hectares, dans le hameau de Sidi Ali, à l'Est d'Oran.

Mais voulant se lancer dans la grande colonisation capitaliste soutenue financièrement par des sociétés agricoles qui s'étaient déjà développées dans le Sahel d'Oran, comme la *Société agricole de l'Eufra*, la *Société Lamonta, Buès et consorts*, la *Société Buès, Morgera et Cie*. Le vicomte Garbé fonda une société ayant son siège à Paris, l'*Union Africaine* ; (Tinthoin, 1956, p. 225)⁹ en y faisant participer au capital, un conseiller d'État et membre du conseil général d'Oran, le comte Dubois. La Société avait pour but « l'achat et la mise en valeur de propriétés immobilières et mobilières en Algérie » (Tinthoin, 1956, pp. 225-226)¹⁰. Garbé y fait l'apport des 780 hectares, et le comte Joseph Dubois y participe par l'apport de 185 hectares, achetés à Jules Girard, négociant à Oran, acquéreur, en 1844 des terrains de Théodore Laujoulet.

Garbé profita également des 4500 hectares qui étaient mis en concession en 1852 dans la plaine des Andalouses où, s'installent d'importantes exploitations agricoles : le *Domaine Combet* sur les confins des territoires de Mers-el-Kébir et d'Aïn-el-Turck, le *Domaine Gouvion* sur le territoire d'Aïn-el-Turck, la *Société Buès, Morgera et Cie*, à la ferme des Andalouses, sur le site archéologique même de l'ancienne *Castra Puerurom*. Il demanda en 1855 une concession de 342 hectares, qui lui fut accordée à Sidi Bouameur (Bousfer). De même qu'il acquit, en 1856 à Misserghin une importante propriété de 520 hectares complantés en majorité d'arbres fruitiers.

En 1857, il acquit également, dans l'amphithéâtre de Mers-el-Kébir des terres provenant de l'ancienne propriété Laujoulet qu'il avait acquises des anciens dignitaires du Beylick et des notables du Makhzen (Ali Bey, Guermezli, Ould Kadi, Ben Ismaïl).

Du coup, sur ce territoire de 300 hectares composé en grande partie, de montagnes élevées, abruptes et stériles ; virent le jour deux grandes propriétés, ne pratiquant que des cultures peu importantes. Celle de Garbé (180 hectares) et celle du consul d'Autriche, Sigowitch (10 hectares), ayant

gouvernement comment l'opinion publique fait justice de l'hostilité des préfets et des généraux. Provoquée par l'indépendance de position et de caractères de certains hommes ». Villot, R., *op.cit.*, p. 120.

Cf. également, Villot Roland, Jules du Pré de Saint-Maur, colon oranien, Oran, Fouque, 1955.
⁹ « Actes sous-seing privés des 6 février 1852, 20 août 1857 et 29 août 1861. Le délai convenu pour l'expiration de cette société fixé au 1er janvier 1863, a continué sans aucune convention de prorogation jusqu'en 1869, un après la mort de Garbé. Conservation des Hypothèques d'Oran. 1er Bureau. Registre des transactions, (320), art. 46 ».

¹⁰ *L'Union Africaine*, société à responsabilité limitée possédait également de nombreuses propriétés en dehors de celles situées à Mers-el-Kébir. Garbé en était l'administrateur délégué.

fait partie de l'ex-jardin du consul anglais Welsford. Garbé poursuivant ses opérations spéculatives à Mers-el-Kébir, acquit durant la même année (2 mai 1857), une vaste propriété de 655 hectares.

En 1861, il acquiert par adjudication aux enchères publiques, à la suite d'une saisie immobilière à l'encontre d'André Laujoulet, décédé, les nombreux terrains qui appartenaient à ce dernier dans l'amphithéâtre de Mers-el-Kébir, ainsi que les terrains des héritiers Sigowitch. Avec ces dernières acquisitions, il posséda dans l'amphithéâtre de Mers-el-Kébir une propriété de 860 hectares à laquelle il donne le nom de *Garbéville*. Désormais, Garbé se positionne dans le rang des grands capitalistes terriens de la région d'Oran ; à l'instar des *colons aux gants jaunes*, tels que Jules Du Pré de Saint-Maur, Poërier de Franqueville, de la Teysonnière, etc.

Les oppositions aux projets Garbé

Sans manquer d'idées originales, Garbé emprunte intelligemment aux autres les idées qui lui paraissaient en rapport direct avec ses intérêts. C'est ainsi donc, qu'il fit siennes les idées d'André Laujoulet sur la création d'une ligne de chemin de fer reliant Oran à Mers-el-Kébir, et de la création d'un village dans l'amphithéâtre de Mers-el-Kébir. De même que l'idée de son ami Auguste Aucour, de création toujours à Mers-el-Kébir, d'un port mi-militaire mi-marchand.

« Les projets Garbé sont des plus curieux, notait R. Tinthoin, exprimés dès 1858, ils relèvent autant de l'agiotage sur les immeubles que de l'urbanisme moderne et de la création de lotissement de plaisance. Ils défraient la chronique de la colonisation, la vie politique et la presse oranaise jusqu'en 1867 » (Tinthoin, 1956, p. 223).

Les premiers projets de Garbé à Mers-el-Kébir

Dès 1846, les Laujoulet oncle et neveu, établissent le projet de construction d'une ligne de chemin de fer d'Oran à Mers-el-Kébir, qui devait les relier en dix minutes, et d'une station ferroviaire au village de Saint-André de Mers-el-Kébir. La population essentiellement européenne, appâtée par cette réalisation, afflue de toute part. Ce projet bénéficia par ailleurs, d'un large soutien aussi bien des autorités locales que de la presse coloniste, qui ne cessèrent de réclamer son exécution.

En 1851, on établissait le tracé de la voie, qui devait être la première créée en Algérie. Il était prévu aussi pour le passage du chemin de fer, le creusement d'un tunnel de 1.800 mètres sous la montagne de Santa-Cruz au pied de laquelle on aurait établi la gare maritime d'Oran, tout près du bassin de débarquement en voie de construction. Mais en 1857, le projet de chemin de fer d'Oran à Sig, constituant la première amorce de la ligne Oran-Alger, prévoyait en outre, de doubler la gare principale à construire sur le plateau Saint-Michel, par une gare maritime secondaire à Mers-el-Kébir, où

aboutirait la voie ferrée. Cette dernière idée, fut d'ailleurs vivement combattue par la Chambre de Commerce d'Oran, dans laquelle elle voyait une sérieuse menace pour la gare maritime d'Oran dont elle comptait devenir le principal organisme exploiteur.

L'affaire du chemin de fer refait surface en 1859 et s'avive même. Le vicomte Garbé assurant la vice-présidence cette année là du Conseil général, s'y trouve intimement mêlé. Déjà engagé à Mers-el-Kébir par son projet de création d'une ville de plaisance, Garbé ne pourrait que se mettre du côté des partisans de la réalisation de la voie ferrée Oran/Mers-el-Kébir ; dont le prolongement lui apparaissait comme « une question de vie ou de mort » ; elle devrait être selon lui, le complément nécessaire et définitif de la ligne Alger-Oran et des ports d'Oran et de Mers-el-Kébir. Répliquant à la Chambre de Commerce d'Oran, Garbé ne fait, aucune objection à l'établissement d'un port de commerce dans l'anse de Lamoune à Oran, « pourvu que Mers-el-Kébir y soit rattaché par la voie ferrée, projetée depuis longtemps et étudiée récemment à nouveau par ordre du ministère de l'Algérie ». Sans se laisser gagner par aucun découragement, Garbé reprend de nouveau cette question en 1861 ; et l'appuie de toute une série d'arguments commerciaux et stratégiques¹¹. Il réclame en plus, par une lettre adressée au ministère de la Marine¹², la création d'un port mi-militaire mi-marchand à Mers-el-Kébir ; le général Frossard, commandant supérieur du Génie en Algérie, favorable à cette idée, lui manifeste son soutien.

En 1863, au moment où Garbé, à force de pugnacité, réussit à convaincre de l'utilité du prolongement du chemin de fer en direction de Mers-el-Kébir ; l'agrandissement du port d'Oran, en fin de travaux, détourne une grande partie du trafic portuaire au profit du port d'Oran. Ce qui entraîna inévitablement l'abandon du port de Mers-el-Kébir par les navires de commerce. La Chambre de Commerce finit, en définitive d'avoir beau jeu, en affirmant que la voie ferrée en question aurait été construite pour rien.

D'un autre côté, la commune d'Oran demeure le principal opposant au projet de Garbé pour la création d'un *Faubourg de plaisance* à Mers-el-Kébir ; du fait qu'elle ait toujours pensé que si par hasard ce faubourg de plaisance verra le jour ; il sera fortement préjudiciable au futur développement du plateau de Karguentah. Mais est-ce l'unique raison de cette inquiétude ? Que non, si on sait que la majorité des conseillers municipaux étaient acquéreurs de lot de terrain sur le plateau d'Oran. Les conseillers municipaux savaient pertinemment que l'urbanisation de cette partie de la ville entraînerait inmanquablement une flambée des prix de

¹¹ Garbé, « Chemin de fer à Oran. Observations en faveur de son prolongement jusqu'aux quais de Mers-el-Kébir », *Akhbar* des 22 avril et 22 mai 1860, publié par le Bureau du *Moniteur de la colonisation*, Paris-7, rue des Victoires, 1er mai 1861, 23 p.

¹² Lettre de Garbé, Paris, le 31 janvier 1859, à l'Inspecteur général de la Marine. Archives du ministère de la Marine. DD2 1889, Mers-el-Kébir. cité par Tinthoin, R., Mers-el-Kébir, *op.cit.*, p. 115.

terrains qui ne leur serait en fin de compte que très profitable. Cette confrontation d'intérêts amène R. Tinthoin à penser que :

« Garbé se heurtait bien plutôt à des intérêts occultes, confinés dans le sein du conseil municipal, peut-être même à des animosités » (1947, p. 197).

Le projet de création du faubourg de plaisance

En 1858, alors qu'il venait d'être désigné au Conseil général d'Oran, dans lequel il occupe le poste de vice-président, le vicomte Garbé, s'appuyant sur les conseils techniques de son ami Auguste Aucour, ingénieur du service des Ponts et Chaussées ; soumettait à l'examen du Conseil municipal d'Oran, dont Mers-el-Kébir dépendait encore administrativement, un ambitieux projet de création d'un « Faubourg de plaisance », du genre du quartier Mustapha à Alger.

Ce faubourg, Garbé comptait le créer sur les 21 hectares environ de terrains qu'il possédait dans l'amphithéâtre de Mers-el-Kébir. À cet effet, il proposa à la commune d'Oran, en sollicitant l'appui du Prince Jérôme Napoléon¹³, chargé du Ministère de l'Algérie et des Colonies, de lui céder les terrains domaniaux qu'elle détient dans la ville et les faubourgs d'Oran, d'une plus-value immédiate ; en contre-partie des travaux de voirie, plantations d'arbres, conduites d'eau à exécuter sur le territoire de Mers-el-Kébir, et dont la charge incombait normalement à l'État¹⁴.

Mais, le préfet d'Oran Majorel¹⁵, sans donner une fin de non-recevoir directe, conditionne la cession éventuelle de terrains domaniaux demandée par Garbé, à l'approbation du plan de la ville d'Oran et du faubourg de Karguentah, transmis pour approbation en août 1858.

En fait, par cette opération Garbé comptait faire d'une pierre deux coups ; d'une part étendre son activité à Mers-el-Kébir, en créant un faubourg de plaisance ; et d'autre part, en demandant la cession des terrains domaniaux des faubourgs, il visait en premier lieu ceux du faubourg de Karguentah, où il avait l'intention de s'installer. Idée qui parut inacceptable au maire Marion¹⁶, ainsi qu'à la grande majorité des conseillers municipaux qui voyaient, non sans quelques inquiétudes, dans le projet présenté par Garbé, ni plus ni moins qu'une opération spéculative qui risquerait de concurrencer sérieusement l'ambitieux programme d'extension urbaine sur le plateau de Karguentah, dont le premier plan d'alignement voté par la municipalité en 1857, avait officialisé les tracés antérieurs, et prévu en même temps l'ouverture de nouvelles rues. Programme d'extension à propos duquel, le vicomte Garbé critiquait ouvertement la municipalité, en arguant le fait que

¹³ Voir Notices biographiques.

¹⁴ Lettre de Garbé au prince Jérôme, chargé du ministère de l'Algérie et des colonies, 18 novembre 1858.

¹⁵ Voir Notices biographiques.

¹⁶ Voir Notices biographiques.

les hauteurs de Karguentah étaient « dépourvues d'eau, rebelles aux plantations, éloignées du centre des affaires ». Ce à quoi, lui rétorquaient ses opposants, la municipalité et la Chambre de Commerce ; que :

« Saint André n'était pas mieux pourvu d'eau, ni plus rapproché de la Blanca »¹⁷.

Le Conseil municipal conclut finalement, le 28 décembre 1858 ; sur l'avis même d'Aucour, le conseiller et l'ami de Garbé, à

« l'inopportunité et l'inutilité d'un centre de population, encore moins d'une ville à créer sur les plages de Mers-el-Kébir... L'insuccès de l'entreprise enrichirait Garbé, au détriment des acquéreurs de terrains allotis » (Tinthoin, 1956, p. 224)

Par acquéreurs de terrains allotis, il était entendu qu'il s'agissait principalement des propriétaires du faubourg de Karguentah, dont nombreux parmi eux étaient conseillers municipaux, et accessoirement des propriétaires de Saint-André de Mers-el-Kébir. En vérité, Garbé, exposant dans le journal local, les raisons de l'opposition de la municipalité d'Oran aux échanges de terrains qu'il avait demandés, déclarait :

« A travers beaucoup d'euphémismes, dont il [le maire, Marion] professe le secret, son argumentation pouvait se traduire ainsi : 'les constructions, que veut élever le nouveau venu, viendront faire concurrence à celles que possèdent Messieurs du conseil sur un autre point, et à celles que possède la Commune. Les loyers et les terrains pourront baisser de prix, cela fera peut-être le compte des locataires, mais le conseil n'oubliera pas qu'il est surtout composé de propriétaires. Charité, bien entendu, commence par soi-même' »¹⁸.

Un autre opposant de taille à ce projet, fut le préfet Majorel. Celui-ci, éclairé dans sa démarche par les rapports intelligemment élaborés de son ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Auguste Aucour, soutenait que le projet de Garbé n'avait aucune chance de réussite ; et qu'il pourrait même engager la responsabilité de l'État vis-à-vis des acquéreurs. Le préfet se rangea dès le début du côté de la municipalité d'Oran. En janvier 1859, il adressa un rapport au ministre de l'Algérie et des Colonies, dans lequel il dénonce les allégations portées contre lui par Garbé qui l'accusait de retarder la colonisation dans la région de Mers-el-Kébir. En outre, Majorel essaya de démontrer, chiffres à l'appui, que, contrairement aux allégations de Garbé, la décroissance démographique de Mers-el-Kébir, enregistrée de 1855 à 1857, était principalement due au trafic de son port, qui commence à céder la place au profit de celui d'Oran. Sans se lasser, Garbé porte en août 1859, à la connaissance de l'opinion publique dans un article publié par le *Moniteur de la colonisation*, les agissements préjudiciables du préfet Majorel à son égard. Entre temps, il dépose même, un plan d'alignement pour 50 lots de deux

¹⁷ Livre d'or de l'Oranie, Oran, 1927, p. 99.

¹⁸ *L'Écho d'Oran*, 28 novembre 1861.

nouveaux hameaux dans l'amphithéâtre, auxquels il donne conjointement les noms de Sainte-Clotilde et de Saint-Jérôme¹⁹.

Mais devant l'opposition au projet de création du faubourg de plaisance à Saint-André de Mers-el-Kébir, Garbé assouplit sa position et remanie son projet. Sans se décourager, il propose de réaliser à ses frais le faubourg de plaisance, mais demande la construction de l'embranchement de la route d'Oran à Mers-el-Kébir près de Sainte-Clotilde, à son débouché sur le chemin de Bousfer.

Toutefois, tout en reconnaissant la justesse de la demande de Garbé de faire contribuer les pouvoirs publics à la construction de la route en question, le préfet invoque le motif de manque de crédits, et de la priorité qui avait été donnée pour la construction de routes nécessaires à la colonisation dans les plaines de Ghriss de l'Habra et de la M'léta.

En mars 1860, Garbé prenant conscience de l'envergure du projet, et pliant sous le poids des responsabilités que suppose sa conduite, avoue au préfet son incapacité de le mener à bien, car il prévoyait « des retards et des difficultés qui en retarderaient indéfiniment la réalisation ». De ce fait, Garbé renonce à réclamer l'exécution de la route demandée. Devant cet aveu de bonne foi, le préfet, à son tour, assouplit son attitude en acceptant la réalisation de la route projetée, compte tenu de la disponibilité des matériaux dans les carrières voisines ; mais, demande toutefois que l'entretien en soit pris en charge par la Société Garbé.

Confronté à de sérieuses difficultés financières et découragé, Garbé abandonne de poursuivre la totalité de ses projets. Il procède en 1861 au morcellement de ses terrains en une centaine de lots qui seraient concédés à ceux qui voulaient s'installer dans l'amphithéâtre à charge pour eux d'y élever des maisons à bref délai. Il décide aussi, d'élargir le capital de la Société Garbé à « des personnages importants, respectables et riches, exclusivement des capitalistes parisiens ». En 1869, lors de la dissolution de l'association, le conseil d'administration de la société était composé par deux anciens conseillers d'État (le comte Dubois et Carteret), un ancien député (Pidoux), un ancien professeur au collège de France (Rapetti Transtour, Docteur en droit), un ancien sous-préfet (Fleury), un homme de lettres (Duvernois) et un négociant d'Oran (Faure).

¹⁹ Selon R. Tinthoin, le nom de Sainte-Clotilde que Garbé donna au hameau, lui aurait été inspiré par le prénom de Melle Clotilde Pons, la fille de sa gouvernante, et légataire universelle, Mme Hortense Pons, née Crébillon. Mais, nous inclinons à penser que Clotilde serait fort probablement le prénom de Clotilde de Savoie, fille d'Emmanuel II, et épouse du prince Jérôme.

Et Saint-Jérôme, du nom du prince Napoléon (Napoléon-Joseph-Charles-Paul-Bonaparte), dit Jérôme. Cousin de Napoléon III. Né le 9 sept. 1822 à Trieste (Illyrie), mort à Rome, le 18 mars 1891. Nommé ministre de l'Algérie et des Colonies, le 24 juin 1858. Remplacé par le comte de Chasseloup-Laubat, le 25 mars 1859.

Ainsi Garbé aurait donné les prénoms des époux Jérôme Napoléon à ses deux centres.

Le revirement d'attitude d'Auguste Aucour

Mais, l'opposition la plus sournoise à toutes les réalisations projetées par Garbé, venait de là, où il s'y attendait le moins ; de son conseiller et ami de longue date, l'ingénieur Auguste Aucour. Ce qu'on peut noter néanmoins, c'est l'attitude pour le moins ambiguë de ce dernier dans son opposition aux projets de celui qui fut sensé être son ami.

En effet, rappelons tout d'abord que le préfet dans toutes ses réponses à Garbé, s'était toujours appuyé sur les rapports parfaitement élaborés par son chef du service des Ponts-et-Chaussées, Auguste Aucour. De même que, dans sa réponse au Prince Jérôme Napoléon, dans le conflit qui l'opposait à Garbé ; le préfet y fit joindre une très intéressante « Note d'Auguste Aucour sur la ville de Mers-el-Kébir ». Lorsque dans son rapport technique daté du 29 décembre 1858, Aucour approuvait le plan d'alignement du village de plaisance de Saint-André de Mers-el-Kébir ; conçu par lui-même d'ailleurs, pour le compte de Garbé ; il ne s'était pas empêché d'émettre à l'occasion devant le conseil municipal d'Oran, un avis absolument négatif sur le projet de création du faubourg de plaisance projeté par Garbé.

On peut dire sans ambages que, Auguste Aucour poussa même très loin son intervention, en allant jusqu'à mettre en garde la commune d'Oran contre la concurrence que pourrait avoir le projet Garbé pour les lotissements des quartiers du plateau de Karguentah. Il prodigua en plus ses conseils à la commune en lui suggérant de laisser Garbé créer son faubourg de plaisance, à ses risques et périls, arguant le fait que le faubourg projeté dépasserait probablement les 5.000 habitants, en plus il permettra de rendre :

« Viable la route d'accès, jusque-là impraticable aux voitures, raccourcira les relations avec les fermes de la plaine des Andalouses, entraînera la mise en valeur, la construction de nombreuses maisons de campagne, transformera la cote de Kébir, si nue et si triste à l'œil, et créera une promenade des plus agréables pour les habitants d'Oran »²⁰.

Apparemment, il semble bien que, Aucour se soit pris dans le piège de ses propres contradictions ; ne sachant visiblement quel parti défendre, celui de l'intérêt général ou celui de l'intérêt privé. Dans son rapport de janvier 1859, sur la même question, il déclare cette fois-ci, que, « ...les éléments de succès manquent entièrement, à présent, pour la ville projetée qui ne peut comptée ni sur l'agriculture, il n'y a pas de terres, ni sur le commerce, les bâtiments allant opérer leur chargement et débarquement dans le port d'Oran, ni sur l'industrie, en dehors de la pêche »²¹. Mais, il oublie cependant de mentionner un noyau d'activité industrielle, notamment, dans la branche du Bâtiment, carrières, fours à chaux, tuileries, briqueteries, poteries. Ces affirmations, qui ont dû lui être *demandées*, s'appuient sur des

²⁰ Rapport Aucour du 29 décembre 1858.

²¹ Rapport Aucour, janvier 1859.

arguments solides et l'on s'étonne qu'il ne les ait pas faits valoir auparavant à son ami.

Dans cette affaire l'attitude d'Auguste Aucour reste incompréhensible. Robert Tinthoin, en s'appuyant sur les documents d'archives concernant cette affaire ; avait essayé d'en donner une explication. Il pense en effet, qu'Auguste Aucour bien que lié d'amitié à Garbé, il se solidarisa avec les autres fonctionnaires et qu'il « ait cédé à certaines influences peut-être en rapport avec sa situation de fonctionnaire qui ne peut sacrifier son avancement » (Tinthoin, p. 197). Mais cela en fin de compte, n'expliquait pas tout. Il semblerait, à notre avis, que le développement du plateau de Karguentah avait constitué une très grosse affaire de spéculation foncière et immobilière qui avait mis en appétit de nombreux spéculateurs ; « le plus clair de l'affaire Garbé est là », dira tout de go non sans raison R. Tinthoin (Tinthoin, p. 197). Cette affaire de Karguentah avait mis en situation de confrontation les représentants des différents intérêts locaux et ; dont l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées, comme tous les fonctionnaires probes se trouvait n'être qu'un simple pion dans l'échiquier des intérêts privés. En définitive, l'amitié d'Aucour avec l'un des principaux protagonistes de cette affaire ; en l'occurrence le vicomte Garbé, l'avait indubitablement mis dans une situation quasi-cornélienne, où il se voyait partagé entre la fidélité à l'amitié et le respect du devoir.

Un centre de population en remplacement du village de plaisance

En dépit de son demi-échec dans le projet de création d'un faubourg de plaisance, Garbé ne désarme pas. Il s'accroche plus que jamais à son idée d'urbanisation de l'amphithéâtre de Mers-el-kébir, qu'il avait déjà doté, rappelons-le, en 1858 de deux hameaux, Sainte-Clotilde et Saint-Jérôme. En voulant cette fois-ci créer un grand et véritable centre de population sur l'amphithéâtre, il change de tactique. La conjoncture lui paraissait d'autant plus favorable que, en 1861 le conseil municipal d'Oran, son irréductible opposant, accepte de distraire du territoire de la commune d'Oran, les centres d'Aïn-el-Turck, de la Sénia, de Bousfer et de Mers-el-Kébir-Saint André. Une année plus tard, en 1862, le préfet désigne une commission syndicale, dont Garbé n'en faisait pas partie, pour étudier la possibilité de créer une « section de commune » pour l'amphithéâtre de Mers-el-Kébir, comprenant à juste titre les hameaux de Saint-Jérôme et de Sainte-Clotilde. Dès lors Garbé demande l'autorisation d'établir un centre de population d'une centaine de familles à qui, il concéda des lots en 1861 sur l'amphithéâtre de Mers-el-Kébir. Il va sans dire qu'il ne s'agit plus d'un projet urbain, mais bien d'une réalisation qui s'inscrit en droite ligne de la colonisation rurale, très encouragée à l'époque. Là aussi, il demande la contribution des pouvoirs publics pour la construction d'une route desservant le centre projeté, à partir de Mers-el-Kébir. Pour la première fois l'incontournable service des Ponts-et-Chaussées accepte sans poser problème, le nouveau projet de Garbé.

Mais le soutien inconditionnel lui vient de l'inspecteur de colonisation Pignel ; dont les avis sont très écoutés par les pouvoirs publics. Il est d'avis que du projet Garbé :

« Ne peut résulter que profit pour la colonisation, embellissement utile pour les abords d'Oran, satisfaction pour les besoins présents et à venir d'une grande partie de la population de cette ville ».

En fait, Garbé n'est pas encore au bout de ses peines. En octobre 1863, le conseil municipal d'Oran rejette le projet de ce centre de population. Mais le préfet et le Gouverneur général approuvent, en décembre, le nouveau projet de Garbé. Dans un rapport, Pignel fait état en 1864 de l'existence, entre Saint-Jérôme et Sainte-Clotilde, de plus de 28 maisons. En 1864, Mers-el-Kébir, jusque là section de la commune d'Oran, est enfin érigée en commune de plein exercice. Elle engloba alors les centres de Mers-el-Kébir et de Saint-André, puis les hameaux de Sainte-Clotilde et de Saint-Jérôme.

Mers-el-Kébir et ses hameaux, qui étaient appelés à connaître un développement rapide, parallèlement au développement du grand port qu'on y projetait de réaliser, voient leur avenir compromis par l'abandon de ce projet. Oran, ayant repris à son compte la réalisation d'un grand port de commerce où désormais marchandises et passagers sont débarqués dans son port. À partir de 1868, Mers-el-Kébir n'est plus qu'un petit village habité par des pêcheurs, et qui s'anime en été grâce aux voituriers et aux cantiniers. Le village de Saint André, accueille les pêcheurs de corail, majoritairement d'origine napolitaine.

Garbé, très occupé par sa nouvelle charge de maire d'Oran (juillet 1867), et surtout par la situation difficile que traversait la ville, en raison de l'épidémie de choléra et de la famine qui sévissaient avec rage ; abandonna ses projets pour lesquels il s'était battu pendant près de dix ans, et se consacra entièrement au soulagement de ses administrés et à la défense de la ville contre ces fléaux. L'ironie du sort avait voulu que ce soit dans le village de Saint-André de Mers-el-Kébir où il avait entrepris ses grands projets, que Garbé contracta au plus fort moment de l'épidémie, le typhus, lors d'une visite qu'il fit au dépôt de mendicité «indigène», installé dans ce village (Sandras. 1910, pp. 364-365)²². Il décéda le 7 avril 1868 à l'Hôpital militaire d'Oran.

« Son œuvre demeure, il a eu le 'tort', selon R. Tinthoin, de prévoir avant les autres et d'avoir des idées originales en avance sur son temps » (Tinthoin, p. 228).

²² Le Docteur G. Sandras, relate avec moult détails la situation épidémiologique de la ville à cette époque, et les raisons qui avaient amené le vicomte Garbé à se déplacer au dépôt de mendicité.

Vivant célibataire, décédé sans héritiers, le vicomte Garbé lègue toute sa fortune à sa gouvernante Hortense Pons, née Crébillon, qu'il désigna sa légataire universelle. En 1869, un an après la mort de Garbé, lors de la cessation de communauté et de division, une adjudication sur folle enchère tenue le 19 août 1869, régularise la situation de la société *L'Union Africaine* qui détenait la propriété des 780 hectares constituant la propriété rurale dite *Garbéville*, dans l'amphithéâtre de Mers-el-Kébir. Il découle de cette adjudication, le partage de cette propriété entre les administrateurs de la Société, les héritiers du comte Joseph Dubois, notamment sa veuve, son fils et sa fille, Blanche Dubois, comtesse de Fadate Saint-Georges, ainsi que Clotilde Pons, héritière de sa mère Hortense Pons, légataire universelle du vicomte Garbé.